

Strasbourg, 07 novembre 2025

APCAT(2025)01 REC
Orig. anglais

ACCORD EUROPÉEN ET MÉDITERRANÉEN SUR LES RISQUES MAJEURS (EUR-OPA)

RECOMMANDATION

Prévention et préparation des citoyens face aux risques naturels liés au changement climatique

Adoptée à la 84^e réunion du Comité des Correspondants permanents
et réunion des directeurs des Centres spécialisés (réunion commune)

6-7 novembre 2025, Paris

*Document préparé par le Secrétariat
de l'Accord EUR-OPA sur les risques majeurs*

Ce document ne sera pas distribué en réunion. Veuillez vous munir de cet exemplaire.

Recommandation sur la prévention et la préparation des citoyens face aux risques naturels liés au changement climatique

Le Comité des Correspondants permanents de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA),

Rappelant que la Déclaration de Reykjavík «Unis autour de nos valeurs» adoptée lors du 4^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe, qui s'est tenu à Reykjavík, en Islande, les 16 et 17 mai 2023, a reconnu que les droits humains et l'environnement sont intimement liés, et qu'un environnement propre, sain et durable est essentiel au plein exercice des droits humains des générations actuelles et futures;

Notant que, dans la Déclaration de Reykjavík, les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu «l'urgence d'efforts supplémentaires pour protéger l'environnement, ainsi que pour lutter contre l'impact de la triple crise planétaire, engendrée par la pollution, le changement climatique et la perte de biodiversité, sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit»;

Notant que la Stratégie du Conseil de l'Europe sur l'environnement – Unis autour de nos valeurs pour les personnes et la planète (2025-2030), adoptée lors de la 134^e session du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 14 mai 2025, reconnaît que le Conseil de l'Europe est particulièrement bien placé pour contribuer aux efforts des États membres pour protéger la vie sauvage, les écosystèmes, les habitats et les paysages, et appelle à prendre des mesures visant à favoriser la coopération et la coordination afin de mieux prévenir et gérer les risques naturels et technologiques majeurs, d'évaluer et de réduire les risques, et d'améliorer la préparation et l'analyse post-crise;

Rappelant que, dans le Plan à moyen terme 2021-2025, adopté lors de la 14^e réunion ministérielle de l'Accord EUR-OPA Risques majeurs le 24 novembre 2021 à Matosinhos au Portugal, les ministres ont reconnu que l'implication appropriée des populations ainsi que la préparation à tous les niveaux constituent des principes clés qui doivent couvrir l'ensemble du cycle de gestion des catastrophes;

Reconnaissant que le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 des Nations Unies préconise que les politiques et pratiques de gestion des risques de catastrophe aux niveaux national et local soient fondées sur une compréhension des risques de catastrophe dans toutes leurs dimensions (vulnérabilités, capacités, exposition des personnes et des biens, caractéristiques des aléas et environnement), et que, à cette fin, des informations ventilées, à caractère non sensible, concernant l'exposition aux dangers, les vulnérabilités, les risques et les catastrophes devraient être mises à disposition et librement accessibles;

Se félicitant des principes établis par la Stratégie de l'Union européenne pour une union de la préparation, adoptée le 26 mars 2025, à savoir une approche couvrant tous les risques et impliquant l'ensemble du gouvernement et de la société, dans le but de promouvoir une culture de préparation et de résilience parmi les citoyens;

Considérant que les effets des catastrophes peuvent être atténués si les personnes voient leurs capacités renforcées grâce à l'accès aux connaissances scientifiques relatives aux risques de catastrophe dans toutes leurs dimensions, et par la participation des citoyens au processus décisionnel, afin que chacun soit préparé et sache comment agir individuellement et collectivement dans les situations d'urgence;

Rappelant qu'il existe désormais des preuves scientifiques solides concernant les risques climatiques, ce qui permet aux États de proposer des solutions pour en atténuer les impacts sur la vie humaine;

Reconnaissant que, outre leur responsabilité en matière de sanctions et de réparation, en vertu du droit international, y compris la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de l'environnement par le droit pénal récemment adoptée (STCE n° 228, devant être ouverte à la signature le 3 décembre 2025), les États ont une obligation de prévention admise de longue date et fondée sur la diligence raisonnable, dont une composante fondamentale est la responsabilité de préparer les populations, les risques étant inévitables,

1. Recommande aux États membres de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs:
 - a. d'élaborer, dans le cadre de la planification de la prévention et de la préparation, des politiques nationales, un cadre juridique, des plans et des programmes visant à apporter un soutien à la formation initiale et continue de tous. Ainsi, l'éducation aux risques climatiques devrait être intégrée dans la formation initiale et continue, au bénéfice de tous les publics, enfants mais aussi adultes, y compris pour les décideurs de politique publique, en tenant compte des sensibilités et des vulnérabilités, et en intégrant une dimension culturelle;
 - b. de garantir le droit effectif à une information préalable, circonstanciée, accessible et lisible, en tant que condition essentielle pour pouvoir se protéger contre les risques auxquels tout citoyen est inévitablement exposé, et le droit effectif de participer à la prise de décision et de produire spécifiquement pour les groupes culturels et linguistiques des informations claires et sur mesure, en veillant à ce que les informations fournies par l'État et par les autorités locales et régionales soient compréhensibles et accessibles aux différents publics, notamment aux groupes à risque plus élevé;
 - c. de promouvoir le droit à la science, qui est essentiel pour garantir une gouvernance appropriée, et en particulier l'accès aux connaissances scientifiques et à leurs bénéfices,

impliquant une obligation de soutien à une science publique, indépendante et de qualité, et à la diffusion de ses résultats;

- d.* de mettre en place des dispositifs d'échange efficaces entre une pluralité d'universitaires, la société civile dans son ensemble et les décideurs, et de chercher à résoudre les conflits d'intérêts par le dialogue dans le cadre de mécanismes d'interface entre la science et la politique;
- e.* d'impliquer le public afin d'assurer une véritable participation citoyenne aux étapes de la préparation, de l'intervention et du rétablissement, à différents niveaux de prise de décision, en particulier à l'échelon local, en tenant compte de la situation particulière des personnes vulnérables et en adoptant une approche prenant en considération les spécificités culturelles;
- f.* de fournir des informations au Comité des Correspondants permanents de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs concernant les mesures prises et les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de cette recommandation, en vue d'examiner son impact au niveau national et de partager les meilleures pratiques;
- g.* d'encourager la tenue de réunions sur le terrain entre le secrétariat d'EUR-OPA, les experts et les partenaires concernés dans les États membres, en y associant toutes les parties prenantes, y compris la société civile, afin de promouvoir les meilleures pratiques et de traiter les problèmes particuliers rencontrés dans la mise en œuvre de cette recommandation; et

2. Charge le secrétariat de soumettre cette recommandation au Comité des Ministres pour information et diffusion éventuelle à tous les États membres du Conseil de l'Europe.